COMMUNE DE WASSELONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Wasselonne, ayant pour objectifs :

- d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone IIAUX au nord de la zone des Pins afin de répondre aux besoins d'implantation ou de développement d'activités,
- d'intégrer à la zone UX, la partie de la zone IAUX qui a été aménagée et transformer en conséquence le secteur IAUXa en IAUX,
- de faire évoluer les dispositions réglementaires de la zone IAUX en conséquence,
- de supprimer ou modifier les emplacements réservés pour lesquels les travaux ont été réalisés ou les acquisitions foncières effectuées,
- de compléter les dispositions du règlement de la zone NP,

pour une durée de 40 jours du 1er décembre 2014 au 9 janvier 2015.

Au terme de l'enquête publique le PLU, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pourra être approuvée par conseil municipal de Wasselonne après prise en compte des conclusions de l'enquête publique.

Monsieur Gilbert SCHMIDT, secrétaire général de mairie retraité, domicilié au 31 rue de Sarre-Union à HARSKIRCHEN (67260) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif. Madame Monique HUTTER, assistante technique d'ingénieur, domiciliée au 24B rue des Romains à MOLSHEIM (67120), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier d'enquête publique relatif au projet de modification n°1 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de Wasselonne pendant 40 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie (du lundi au vendredi 8h15 – 12h, 14h – 17h30, sauf le vendredi 17h; fermé le mercredi aprèsmidi), du 1er décembre 2014 au 9 janvier 2015 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à l'attention de Monsieur Gilbert SCHMIDT, commissaire enquêteur, par écrit à l'adresse suivante : Hôtel de ville - BP14 - 67318 WASSELONNE Cedex

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Wasselonne

- lundi 1er décembre 2014 de 9h à 11h,
- mercredi 10 décembre 2014 de 9h à 11h,
- mardi 23 décembre 2014 de 14h à 17h,
- vendredi 9 janvier 2015 de 14h à 16h.

Le projet n'est soumis ni à étude d'impact, ni à évaluation environnementale et n'a pas fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie de Wasselonne ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture.